



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Pagny-le-Château

2, route de Saint-Jean-de-Losne

21250 PAGNY LE CHÂTEAU

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

<b>Présents</b>	Alain BECQUART, Christian VION, Daniel VIEILLARD, Bertrand GRONDIN, Christophe VIEILLARD, Gérard CORDELIER, Pascal POLETTE, Philippe THIOURT, Andry RÉTHORÉ, Xavier RÉTHORÉ, Bruno ZIMMERMANN
<b>Excusé</b>	Loïc LOBRÉAU
<b>Absent</b>	Jean-Louis GUICHARD
<b>Ont donné pouvoir</b>	Mathilde MOINDROT à Bertrand GRONDIN
<b>Secrétaire</b>	Bertrand GRONDIN
<b>En exercice</b>	14
<b>Présents ou représentés</b>	12
<b>Quorum</b>	10 sur les 8 exigés

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 05.

M. le Maire constate que le quorum est atteint avec 11 conseillers présents.

Le Conseil élit M. GRONDIN comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024.**

En ce qui concerne les absences de M. GUICHARD, M. le Maire informe le Conseil, après consultation du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il n'entre pas dans le cas d'une démission d'office.

Pour le délaissé de la Saône, le chemin d'accès est la propriété de tierces personnes. La Société Valorem s'occupera pour déplacer le chemin, s'il y a lieu.

Pour la cour de l'épicerie, il faudra faire un avenant pour sa mise à disposition contre l'entretien.

Pour le bail des FRELONS, un avenant est en cours de signature.

À l'aune de ces observations, le Conseil approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ **Complément à l'ordre du jour**

M. le Maire informe le Conseil question supplémentaires à porter devant le Conseil.

- a) Location du local, dédié initialement à la Communauté de communes, au Carreau de Pagny-le-Château,
- b) Abattage ou élagage de l'arbre à l'entrée du lotissement du Parc,
- c) Point sur la forêt

➤ **Adoption du Compte de gestion**

M. GRONDIN expose que le compte de gestion recense le patrimoine de la commune et est établi par le comptable public.

Le Conseil adopte ledit compte à l'unanimité.

➤ **Adoption du compte administratif**

M. GRONDIN expose que le compte administratif est identique au compte de gestion en ce qui concerne les recettes et les dépenses. Il se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	158 981,75 €	Dépenses :	344 295,02 €
Recettes :	123 968,13 €	Recettes :	364 929,47 €
Déficit de l'exercice :	35 013,72 €	Excédent de l'exercice :	20 634,45 €
Déficit de l'exercice 2022 :	78 263,13 €	Excédent de l'exercice 2022 :	88 578,08 €
		Part affectée à l'invest. 2023 :	78 263,13 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>113 276,85 €</b>	<b>Excédent de clôture :</b>	<b>307 115,64 €</b>

Aucune observation n'a été formulée par les membres du Conseil.

**M. le Maire quitte la salle de délibération.**

Le Conseil élit M. Christian VION comme président de séance.

Le Conseil adopte le Compte de gestion à l'unanimité.

**M. le Maire réintègre la salle de délibération.**

➤ **Affectation des résultats**

M. le Maire propose l'affectation des résultats selon les modalités suivantes :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Déficit :	113 276,85 €	Excédent :	307 115 64 €

*Tableau de répartition*

- - Déficit d'investissement 113 276,85 € sera reporté en section dépenses d'investissement sur le budget primitif 2024 au compte 001 ; M. le Maire précise que déficit d'investissement n'est pas un déficit de la commune.
- Affectation au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) 113 276,85 € ;
- Solde disponible de 193 838,79 € sera reporté en section recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2024 au compte 002.

Aucune observation n'est formulée, le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

➤ **Vote du taux des taxes**

M. le Maire informe le Conseil sur le risque de baisse des dotations aux communes selon le document fourni par l'AMF. Une augmentation devient nécessaire pour compenser cette baisse.

M. THIOURT propose de porter le taux du foncier bâti à 40 % soit une hausse de 1,03 %. M. GRONDIN propose une même hausse sur le foncier non bâti soit 24,29 %.

M. CORDELIER estime qu'il vaut mieux augmenter par petits paliers au lieu d'une hausse significative. Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité moins une abstention. Les taux se montent comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur le bâti	38.75 %	40.00 %
Taxe foncière sur le non bâti	23.58 %	24.29 %
Produit total estimé :	226 000.00 €	

➤ **Vote du budget**

M. le Maire propose le budget primitif 2023 qui se chiffre à :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	419 227.76 €
Recettes :	419 227.76 €
Excédent :	0.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :	639 789.16 €
Recettes :	648 294.64 €
Excédent :	8 505.48 €

M. le Maire cède la parole à M. GRONDIN pour la présentation du budget. Comme l'exige l'article L. 2312-2 du code général des collectivités territoriales, le budget est voté chapitre par chapitre.

Le Conseil adopte, chapitre par chapitre, le budget des sections de fonctionnement et d'investissement.

Lors de l'examen du compte 6574 (subventions fonct. Aux assoc. Pers. De droit privé), le conseil est d'avis d'allouer 100 € à l'association *LES FRELONS* ce qui porterait le montant total à 1 380€ pour un budget alloué de 1 500 €. À l'avenir, les subventions aux associations seront examinées avant le vote du budget en début d'année. En outre, elles devront fournir le procès-verbal de l'assemblée générale.

À la question en ce qui concerne le CFA de Longvic, M. le Maire répond que la commune a quatre élèves dans ce centre de formation.

La répartition se fait comme suit :

Organismes	Budget alloué
ADMR	100 €
POMPIERS	100 €
LE TREMLIN	100 €
BDP	100 €
Assoc. Cult. Et sport.	200 €
CFA LONGVIC	200 €
AICABFC	100 €
LES FRELONS	100 €
Le Carreau de Pagny	100 €
Aide scolarité	280 €
<b>TOTAL</b>	<b>1380 €</b>

Une fois les chapitres adoptés, le conseil approuve à l'unanimité la totalité du budget primitif.

➤ **Location local de la Com'Com**

Le local dédié jusqu'alors à la Communauté de communes serait repris par le Carreau de Pagny moyennant un loyer de 45 € par mois. Il serait partagé par trois associations.

M. Daniel VIEILLARD propose de convoquer les présidents d'association pour connaître leurs besoins locatifs. En outre, il faudrait condamner la porte donne sur la cour afin d'éviter les vols sur le matériel communal.

➤ **Point sur la forêt**

M. Christophe VIEILLARD fait le point sur les travaux sur les parcelles.

Il est fait état d'un dépôt sauvage vers le pont de l'autoroute route de Franxault.

Une parcelle a des têtes de tremble à exploiter.

➤ **Arbre du lotissement du Parc**

Deux devis sont présentés :

- Le premier de 500 € pour l'élagage,
- Le second de 600 € pour l'abattage.

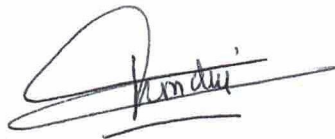
➤ **Questions diverses**

En ce qui concerne la vente du restaurant, M. le Maire précise qu'il s'agit du fonds de commerce, élément incorporel, par Mme GUYOT et en aucun cas des murs qui sont la propriété de la commune.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 50.

Le Secrétaire,

Bertrand GRONDIN



Le Maire,

Alain BECQUART

